

Tél : 05 61 05 16 14

Fax : 05 61 65 61 49

Email : commune.gourbit@wanadoo.fr

Site internet : www.monclocher.com ou www.gourbit.a3w.fr

Bulletin municipal

N° 20

EDITO

Chères et chers concitoyens,

La nouvelle année ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices!

L'économie est en panne, les problèmes sociaux nombreux : retraite, maladie, emploi pénalisant toujours les plus modestes.

La réponse de l'état aux collectivités territoriales nous laisse dans la plus grande incertitude financière. la baisse des aides d'état, le gel des dotations de fonctionnement trois années durant, vont priver les collectivités de ressources, qui devront forcément être compensées par l'augmentation des bases d'imposition du foncier bâti et non bâti ainsi que de la taxe d'habitation.

Les collectivités seront ainsi rendues responsables de ces hausses d'impôts, alors que l'état aura beau jeu à prétendre qu'il ne touche pas aux impôts.

Nul ne peut être dupe de cette politique et le citoyen reste dans ce cas, toujours la victime!

Faut-il pour autant désespérer de notre avenir?

Nous ne le croyons pas: vos élus du Conseil Municipal s'emploient à être au service de la commune et de sa population avec chaque jour plus d'expérience et de sérieux à la tâche, et vous remercient pour la confiance que vous leur accordez.

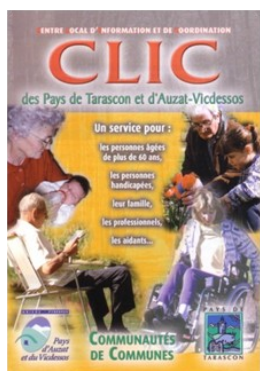
En ce début d'année, nous vous adressons nos vœux les meilleurs pour vous et vos proches.

*Le Maire,
Le Conseil Municipal.*

Une cuisine de terroir,
à Gourbit,
Jean Claude vous accueillera



Centre Local d'Information
et de Coordination



Tél: 05 61 64 40 90

Transport à la
demande



Tél: 05 34 09 86 30
La veille du transport
concerné

Téléassistance



-Prise en charge par la
Communauté de Communes
du coût de fonctionnement

-81 bénéficiaires

Incivisme et insécurité

Le Conseil Municipal va mener une étude qui pourrait le conduire à faire poser des ralentisseurs, à matérialiser des « céder le passage », à placer des panneaux d'interdiction de stationner sur des lieux gênant la circulation. En effet, la vitesse limitée à 30km/h dans la traversée du village, n'est pas respectée par de nombreux automobilistes, tant par les résidents que les visiteurs. Les règles de stationnement sont souvent ignorées. A ce jour, on peut s'estimer heureux qu'aucun accident de véhicule avec piéton ne se soit produit!

Nos enfants, insoucians, n'ont pas conscience du danger que représente la circulation automobile dans les rues du village. Il faut donc les protéger des risques potentiels chaque jour grandissant. D'où l'obligation de cette étude et de la mise en application de moyens de protection efficaces.

Champignons

Faudra t-il en interdire la cueillette aux personnes n'ayant aucun droit sur la commune, la règlementer ?

Nombreux sont aujourd'hui les ayants droit à se plaindre d'une forte invasion de chercheurs qui ne respectent pas la propriété privée qu'elle soit individuelle ou communale, qui passent outre la réglementation préfectorale de la cueillette (3kg sont seulement autorisés), sauf pour les propriétaires qui en ramassant les champignons sur leurs terres, procèdent à une récolte.

Cette pression est due au fait que de plus en plus de communes frappées par ce phénomène, interdisent la cueillette ou émettent des cartes payantes pour dissuader d'une trop forte présence de « champignonnières » sur leurs sols.

Une irritation toute particulière se fait jour à l'encontre de nombreux ramasseurs qui font commerce de champignons.

Une réflexion doit être menée: la population est invitée à participer, proposer des idées voire des solutions et les soumettre au Conseil Municipal.

Colombarium

Le projet de construction d'un columbarium annoncé cet été, est aujourd'hui réalisé.

Le coût global d'installation du monument s'élève à 6000€.

Le Conseil Municipal a fixé le montant d'une concession trentenaire à 550€ auquel s'ajoute 25€ de taxe.

Chaque case, peut contenir quatre urnes.

Ceux qui souhaitent des informations complémentaires ou réserver peuvent se renseigner à la Mairie.



Journée citoyenne

Cette journée du 29 août 2010 fut marquée par la présence de nombreux volontaires attachés aux village. Pour la deuxième année nous avons travaillé à l'entretien du calvaire, par débroussaillage et abattage d'arbres. Cette opération que chacun peut apprécier depuis le village a permis de dégager le site du calvaire et de nettoyer le sentier d'accès.

Cette matinée de travail, s'est clôturée par un repas chaleureux et convivial. Cette occasion a également permis à nos doyennes et doyens de rejoindre le groupe et participer ainsi au rassemblement.

Merci à tous et à l'année prochaine.



Entretien des voiries, projets

Soucieux de la qualité des voiries communales, le Conseil Municipal réfléchit sur la base de plusieurs solutions, consistant à la réfection de nos voies et chemins. Les priorités seront bien évidemment données chemin de la Taychounière et route d'Artax. Par ailleurs, la réfection de l'installation électrique de notre église, est aujourd'hui priorité. Dans le cadre de l'élaboration du budget, Les demandes d'aides sont en cours.

Nos deux gîtes..

Pour un meilleur confort de nos locataires, le Conseil Municipal a entamé un programme de restauration des gîtes. Dans une première phase, nous avons commencé à restaurer le gîte 3: réfection des tapisseries, peintures et remplacement des appareils de chauffage.

Communauté de Commune bilan 2010

Ce samedi 11 décembre 2010, Alain Duran, Président de la communauté des communes du Pays de Tarascon, est venu présenter le bilan 2010.

Une action autour de trois axes :

Economie/emploi, Service à la personne, Environnement/cadre de vie/tourisme.

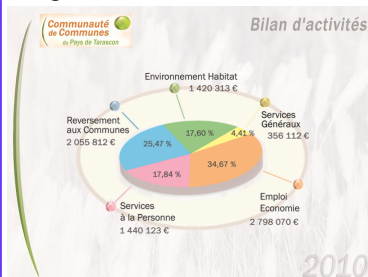
Quelques actions :

ZAE de Prat Long : 1 478 000 € de travaux 18 lots livrables 1^{er} semestre 2011

Le Thermalisme : Un million d'euros d'investissement public en 10 ans, Un budget de fonctionnement de l'ordre de 48 000 € en 2009, Près de 1 600 curistes/an, 40 emplois.

Insertion par l'économie : Soutien de l'association « Vallées, Villages, Montagnes »... (Dans le cadre de la mutualisation des moyens, Gourbit bénéficie de 3 jours supplémentaires/an, soit : 6 jours/an)- Partenariat avec la mission locale. Un budget de 80 365 €/an.

LAE/LASH : (accueil de **L**oisir **A**ssocié à l'**E**cole/ accueil de **L**oisir **S**ans **H**ébergement, sur la commune): Près de 500 enfants accueillis chaque jour par 35 salariés sur 11 groupes scolaires... Un budget de fonctionnement de 664 126 €...



Service Incendie et de Secours : Un budget intercommunal de 341 526 €, 719 interventions, 41 personnels dont: 1 médecin, 1 infirmier, 2 officiers, 7 sous-officiers, 5 caporaux chefs, 8 caporaux et 17 sapeurs.

Ramassage et traitement des Ordures Ménagères : Un service délégué au SMECTOM du Plantaurel,



Les délégués



Présentation du bilan 2010 à Gourbit

Déchèterie

ARIGNAC
DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE
DU PAYS DE TARASCON

OUVERTURE
DÉCEMBRE 2007

La déchèterie
est ouverte
les lundi, mardi,
mercredi
et vendredi
de 13h30 à 17h30
et le samedi
de 9h à 12h
et 13h30 à 17h30.
Fermeture les jeudi,
dimanche
et jours fériés.

CONSIGNES

- déposer vos déchets avant de venir en déchèterie.
- ramener les sacs plastiques si vous apportez des déchets de jardin.
- rapporter les déchets toxiques (peintures, solvants, piles, etc...) dans leurs emballages d'origine pour mieux les identifier et mieux les conditionner dans l'attente de leur départ vers les filières de traitement.

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés avec les saisons. Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter le Smectom du Plantaurel en appelant le : 05 61 68 02 02.

Cette déchèterie est destinée aux habitants de la Communauté des communes du Pays de Tarascon.

Aliat, Arignac, Arnave, Bedeilhac-Aynat, Bompas, Cazenave, Serre et Allens, Génat, Gourbit, Quié, Lapège, Mercus-Garrabet-Amplain, Miglos, Niaux, Ornolac, Rabat, Ussat les Bains, ainsi qu'aux habitants de Capoulet-Junac et Siguer.

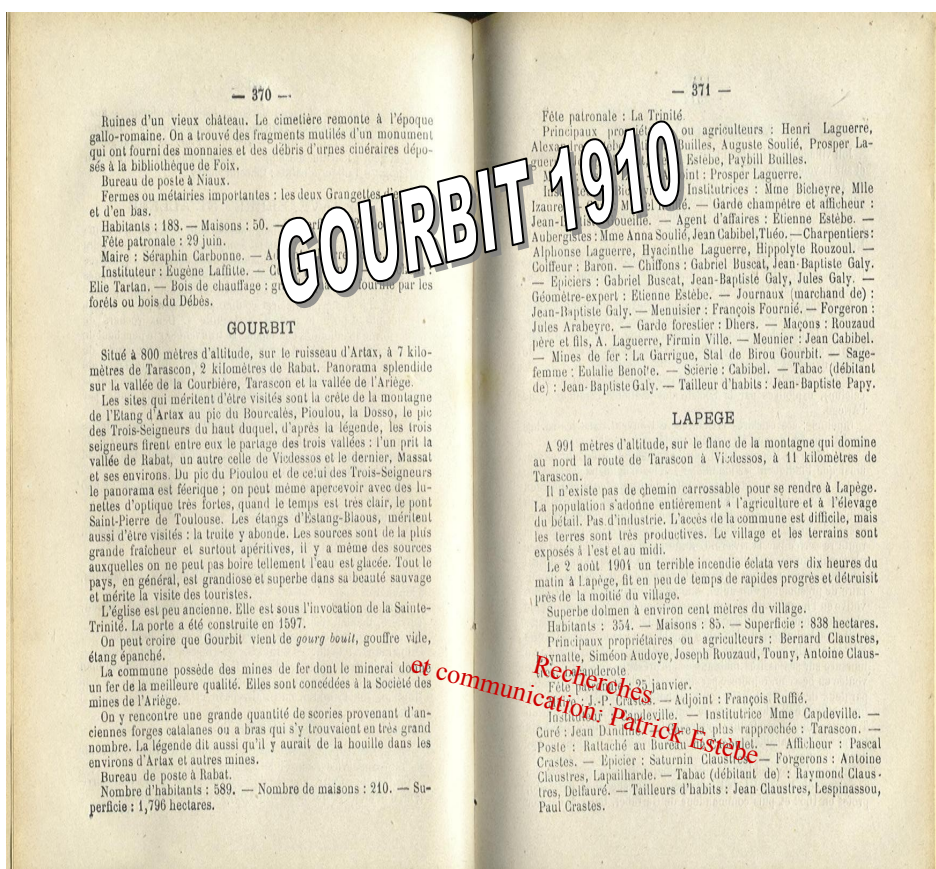
L'accès est gratuit pour les particuliers.

Concessions au cimetière

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé la révision pour l'acquisition des concessions du cimetière comme suit :

Concession trentenaire pour l'édifice d'un caveau ou autre : 25€ du m2.

Concession trentenaire pour une case de columbarium (pour 4 urnes) : 550€ plus 25€ de taxe d'état.



Impact du sel et précautions.....

Au cours de l'hiver 2009-2010, nous avons épandu dans les rues du village, 2 tonnes de sel de déneigement (hors départementale 20)! Cette quantité reste importante, notamment en terme d'impact sur l'environnement. Nous nous devons d'en limiter la consommation. De plus, compte tenu de l'arrivée précoce de l'hiver sur le territoire français, l'approvisionnement en sel reste difficile. Toutefois, soucieux des besoins le Conseil Municipal a prévu un approvisionnement conséquent qui doit répondre aux rigueurs de l'hiver en altitude.

Il est également conseillé aux habitants situés sur les hauteurs du village et qui prennent la route le matin de bonne heure, de prendre leurs dispositions en garant par exemple leur véhicule près de la sortie du village, sur le parking de la Mairie. Compte-tenu des conditions climatiques et des priorités, les voies ne sont pas toujours déneigées dans des créneaux horaires satisfaisants pour tous.